

Juliana et al. v. United States

Résumé : Un groupe de jeunes, enfants et adolescents, a entendu attaquer en justice le gouvernement américain pour avoir favorisé les énergies fossiles particulièrement émettrices de gaz à effet de serre (GES) contribuant au changement climatique, au réchauffement de la planète et à la montée des océans et, ainsi, avoir mis en danger leur avenir. Après avoir été accueillie devant la Cour de district d'Oregon, la demande est rejetée par le 9^{ème} circuit des Cours d'Appel en janvier 2020, en ce qu'elle ne se considère pas compétente pour trancher la question, qui, selon elle, relève de la sphère politique.

Faits : L'affaire Juliana regroupe un ensemble de jeunes américains, soutenus par les associations Our Children's Trust, Earth Guardians et Future Generations. Les requérants reprochent au gouvernement américain de ne pas avoir adopté de mesures suffisantes pour faire face au changement climatique, notamment au regard de l'exploitation des énergies fossiles, alors que le gouvernement avait connaissance, depuis des décennies, des conséquences de cette exploitation.

En effet, en dépit de leur connaissance des dangers des émissions de CO₂ sur le climat, les défenseurs ont permis la constitution des conditions propres à extraire, développer, transporter, consommer et exporter les énergies fossiles.¹

Parties :

Demandeurs : Kelsey Cascadia Rose JULIANA ; Xiuhtezcatl Tonatiuh M., représenté par son parent Tamara Roske-Martinez ; Alexander LOZNAK ; Jacob LEBEL ; Zealand B., représenté par son parent Kimberly Pash-Bell ; Avery M., représenté par son parent Holly McRae ; Sahara V., représenté par son parent Toña Aguilar ; Kiran ISAAC ; Tia Marie HATTON ; Isaac V., représenté par son parent Pamela Vergun ; Miko V., représenté par son parent Pamela Vergun ; Hazel V., représentée par son parent Margo Van Ummersen ; Sophie K., représentée par son parent Dr. James Hansen ; Jaime B., représentée par son parent Jamescita Peshlakai ; Journey Z., représentée par son parent Erika Schneider ; Victoria B., représentée par son parent Daisy Calderon ; Nathaniel B., représentée par son parent Sharon Baring ; Aji P., représenté par son parent Helaina Piper ; Levi D., représenté par son parent Leigh-Ann Draheim ; Jayden F., représenté par son parent Cherri Foytlin ; Nicholas V., représenté par son parent Marie Venner ; l'association Earth Guardians ; et l'association Future Generations.

Défendeurs : Les Etats-Unis d'Amérique et son Président ; Le bureau du Président des Etats-Unis ; Le Directeur du conseil en qualité environnementale ; Le Directeur en conseil du Management et du budget ; Le Directeur du bureau de la politique des sciences et technologies ; Le Département de l'énergie ; Le secrétaire de l'énergie ; Le Département de l'intérieur ; Le secrétaire de l'intérieur ; Le Département des transports ; le secrétaire des transports ; Le Département de l'agriculture ; le secrétaire de l'agriculture ; Le Département du commerce ; le

¹ Requête 6:15-cv-01517-TC, US District Court Oregon, 8 décembre 2015, p. 56.

http://blogs2.law.columbia.edu/climate-change-litigation/wp-content/uploads/sites/16/case-documents/2015/20150812_docket-615-cv-1517_complaint-3.pdf

secrétaire au commerce ; Le Département de la défense ; le secrétaire à la défense ; Le Département d'Etat ; le secrétaire d'Etat ; L'Agence de protection de l'environnement (EPA) ; L'administrateur de l'EPA.

Procédure :

En novembre 2016, le juge Ann Aiken a reconnu la recevabilité du recours². La procédure a donné lieu à de nombreux sursis à statuer. Cependant, le 7 janvier 2019, les juges du 9eme Circuit des Cours d'Appel ont accordé aux requérants une procédure accélérée devant cette même Cour, qui leur permettrait d'obtenir plus rapidement une audience devant la Cour Suprême. Les parties ont été entendues le 4 juin 2019. Le 17 janvier 2020, les juges du 9eme Circuit des Cours d'Appel se sont prononcés dans une décision défavorable aux requérants.

Moyens :

Les demandeurs :

1- L'atteinte au principe de légalité du 5ème Amendement :

En poursuivant, en connaissance de cause, une situation à même de mettre en danger les demandeurs en permettant la production, la consommation, la combustion, à un niveau dangereux, d'énergies fossiles, les défendeurs auraient violé le 5ème amendement : "Personne ne peut être privé de sa vie, sa liberté ou sa propriété sans un procès ou une loi"³.

2- L'atteinte au principe d'égalité :

Le principe d'égalité découle du principe du procès équitable consacré dans le 5ème amendement de la Constitution américaine⁴. En effet, en poursuivant la production, consommation et l'exportation d'énergies fossiles, les défendeurs auraient causé aux demandeurs un dommage existentiel pour les générations passées et présentes de citoyens adultes portant atteinte, de la sorte, au principe d'égalité.

3- L'atteinte au 9ème Amendement :

² US district court for the district of Oregon, Juliana v. United States, 10 novembre 2016, n°6:15-cv-1517-TC

http://blogs2.law.columbia.edu/climate-change-litigation/wp-content/uploads/sites/16/case-documents/2016/20161110_docket-615-cv-1517_opinion-and-order-1.pdf

³ Vème Amendement Constitution des Etats-Unis : "No person shall be held to answer for a capital, or otherwise infamous crime, unless on a presentment or indictment of a Grand Jury, except in cases arising in the land or naval forces, or in the Militia, when in actual service in time of War or public danger; nor shall any person be subject for the same offence to be twice put in jeopardy of life or limb; nor shall be compelled in any criminal case to be a witness against himself, nor be deprived of life, liberty, or property, without due process of law; nor shall private property be taken for public use, without just compensation".

⁴ Ibid.

Le 9ème Amendement dispose : “L’énumération de certains droits dans la Constitution ne doit pas être interprété comme niant ou dépréciant d’autres droits conservés par les peuples”⁵. Cette disposition permet, notamment, de protéger les individus contre toute intrusion du Gouvernement dans l’exercice de leurs libertés. Les requérants font découler de ces libertés le droit d’être “soutenu par le système vital naturel du pays, y compris le système climatique”⁶. Ainsi, conformément au 9ème Amendement, le Gouvernement américain n’a pas, par ses actions, à s’immiscer dans la liberté qu’ont les citoyens de jouir d’un système climatique stable.

4- L’atteinte à la doctrine du public trust :

Selon cette doctrine, certaines ressources ne peuvent faire l’objet d’une appropriation privée. Elles doivent ainsi recevoir une protection de l’Etat. Selon les requérants, elle s’applique à la protection de l’eau, l’air, les mers, les côtes et la vie sauvage.

Les défendeurs :

A chaque étape de la procédure, les arguments avancés par le Gouvernement américain sont toujours identiques. En dehors des arguments procéduraux, [il avance les arguments selon lesquels](#) il n’existe pas de droit constitutionnel à un “système climatique stable”, il n’existe aucune doctrine fédérale (selon lui, elle n’existerait qu’au niveau étatique et non fédéral) du public trust et, quand bien même cette doctrine existerait, elle ne trouverait pas d’application dans la protection de l’atmosphère.

Solution :

En 2016, la Cour a reconnu la qualité pour agir des requérants, a dénié la nature politique de la question soulevée et confirmé l’existence d’un lien de causalité entre les changements climatiques et le fait du gouvernement. D’autre part, elle a constaté qu’une obligation découle de la doctrine du public trust : les autorités fédérales ont la charge de protéger et préserver la capacité du système climatique pour les générations présentes et futures. Le gouvernement américain n’a depuis eu de cesse de tenter de ralentir, voire de faire échouer le recours en utilisant toutes les procédures à sa disposition.

Dans la décision du 17 janvier 2020, les juges du 9ème Circuit des Cours d’Appel ont confirmé l’existence de dommages pour les requérants⁷ (nécessité de quitter temporairement ou définitivement leur maison, baisse de la valeur de leur propriété etc.), d’un lien de causalité⁸

⁵ 9eme Amendement Constitution des Etats-Unis : “The enumeration in the Constitution, of certain rights, shall not be construed to deny or disparage others retained by the people.”.

⁶ Requête 6:15-cv-01517-TC, US District Court Oregon, 8 décembre 2015, p.92

http://blogs2.law.columbia.edu/climate-change-litigation/wp-content/uploads/sites/16/case-documents/2015/20150812_docket-615-cv-1517_complaint-3.pdf : “ the right to be sustained by our country’s vital natural systems, including our climate system”.

⁷ US Cour d’Appel pour le 9eme circuit, 17 janvier 2020, *Juliana v. US*, n°18-36082, p.18,

http://blogs2.law.columbia.edu/climate-change-litigation/wp-content/uploads/sites/16/case-documents/2020/20200117_docket-18-36082_opinion.pdf

⁸ Ibid. p.19.

entre le dommage et le comportement du gouvernement américain⁹ dans la mesure où 25% des extractions d'énergies fossiles proviennent, aux Etats-Unis, d'activités requérant l'autorisation du gouvernement. Cependant, la Cour constate que la demande des plaignants, qui consiste à imposer au gouvernement l'adoption d'un programme complet de réduction des émissions de GES, est insuffisante à réparer leur dommage¹⁰. Mais, de plus, elle reconnaît, à contrecœur¹¹, que la demande excède sa compétence, au regard de l'article III de la Constitution américaine sur la séparation des pouvoirs, et relève du domaine politique. Elle ne peut, dès lors, être réglée que par la voie électorale.

Source :

- <http://climatecasechart.com/case/juliana-v-united-states/>

**Fiche d'arrêt rédigée par Sandy Cassan-Barnel
Membre de Notre Affaire à Tous**

⁹ Ibid. p.20.

¹⁰ Ibid. p.23

¹¹ Ibid. p.11.